



Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Maripasoula

Le Maire informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- D'un représentant de l'**Union Départementale des Associations Familiales**
- D'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités**
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées**
- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en m'adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront me faire parvenir au plus tard le **11 juin 2013**¹, sous pli recommandé avec accusé de réception **ou** être remises au secrétariat contre accusé de réception :

* **Mairie de Maripasoula**, avenue Promenade du Lawa 97370 Maripasoula
Tél 0594 37 21 50 / 0594 37 10 15 - Fax 0594 37 21 97 - Courriel: mairiedemaripasoula@yahoo.fr
* **Annexe-Mairie de Maripasoula**, 27 bis rue du Docteur Gabriel Devèze 97300 Cayenne
Tél 0594 30 11 74 / 0594 28 77 80 - Fax 0594 31 60 37 - Courriel: maripasoulannexe@orange.fr

Le présent avis est diffusé par affichage en mairie, et par insertion sur le site internet Blada.com et dans la presse locale France-Guyane.

Fait à **MARIPASOULA** le
22 MAI 2013

Le Maire,



Yobiel BALLA

¹ Délai minimum légal de 15 jours